

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-377

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté, le 15 décembre 2025, le Règlement numéro VM-377 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro VM-346.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce douzième (12^e) jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate